

Procès-Verbal

Conseil Municipal

11 avril 2019

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 20
Représentés : 03 Voix délibérative totales : 23

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à vingt heures, se sont réunis, en l'Hôtel de Ville de BURY, lieu ordinaire de ses séances, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le quatre avril, sous la Présidence de **Monsieur David BELVAL, Maire**.

PRESENTS :

M. BELVAL David, Maire, M. THEROUDE Reginald, 1er Adjoint au Maire, Mme CHASSEING Françoise, Adjointe au Maire, Mme DUCLOS Sylvie, Adjointe au Maire,

Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie, M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal, Mme FAUVEL Sylvie, Mme FAY Véronique, Mme GAULIER Denise, M. GOULARD Cyril, M. GRAMMOND Jean-Pierre, M. GRUAIST Jérôme, M. GUYARD Laurent, M. HENONIN Jean-Marc, Mme LACAU Ingrid, M. MOUREY Christian, Mme PIAI Nadia, M. SENMARTIN Gérard, M. THIBERGE Didier, Mme VANDROMME Marie-Hélène, membres du Conseil municipal.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. GALY Sylvain donne pouvoir à M. BELVAL David,
Mme GODEFROY Laëtitia donne pouvoir à M. GOULARD Cyril,
Mme KORMANN Christelle donne pouvoir à Mme DUCLOS Sylvie.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20h15, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Mme FAY Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire après avoir appelé les délégués donne lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été transmis.

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 février 2019.
- 2) Rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
- 3) Compte de Gestion 2018.
- 4) Compte Administratif 2018.
- 5) Affectation de résultat 2018.
- 6) Taux d'imposition 2019.
- 7) Subvention aux Associations 2019.
- 8) Participation des Communes extérieures au frais de scolarités 2018-2019.
- 9) Budget Primitif 2019.
- 10) Centre de Loisirs : recrutement saisonnier.
- 11) Achats/ventes de parcelles.
- 12) Mise en place sortie piscine pour l'école du centre.
- 13) Mise en place d'un transport pour les résidents du RPA.
- 14) Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la SAO de l'Oise.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal, l'ajout d'un point concernant « Une autorisation donnée à monsieur le Maire de procéder à l'acquisition au titre de la procédure de bien sans maître de l'immeuble situé au 98 rue du Château Vert ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal,

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 février 2019.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 28 février 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans remarques particulières.

Rendu compte des Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions prises dans le cadre de sa délégation prévue à l'article L2122-22.

Décision du maire n° dec.2019-02 : Cette décision autorise la SAO à signer l'avenant n°1, pour le lot n°4 : Menuiseries extérieures – Brise-Soleil – Entreprise COPEAUX & SALMON, pour un montant de 1 307,86 € HT, ce qui porte le montant du marché de l'entreprise de 113 500,00 € HT à 114 807,86 € HT.

Compte de Gestion 2018

Monsieur le Maire soumet au vote, le compte de gestion sachant que celui-ci est conforme à notre compte administratif 2018.

Sans autre question, la délibération validant le compte de gestion 2018 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte administratif 2018.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire donne quelques explications sur ce document. Il est à noter une stabilité dans les dépenses à caractère général de la section de fonctionnement, après une hausse de 9% entre 2016 et 2017 celles-ci se sont stabilisées entre 2017 et 2018 à 635 000 euros.

Monsieur le Maire souhaite que cet effort de stabilisation se poursuive pour 2019 avec même une baisse de ces dépenses. Toutefois, la maintenance des bâtiments et d'une façon générale du patrimoine de la commune (bâtiments, voirie, éclairage..) représente un coût important. De plus, un effort particulier a été fait en 2018 pour assurer la mise à la norme de nos infrastructures (visite Socotec, extincteur, alarme, etc..). De la même façon, sur le second poste du budget, à savoir les dépenses du personnel, après une augmentation de 5 % entre 2016 et 2017, il y a une légère baisse entre 2017 et 2018 de 1,31% pour un coût annuel de 1 224 000 euros (départ à la retraite de 2 agents techniques).

Les dépenses d'investissements sont bien évidemment plus importantes impactées par les travaux du Pôle médical. Outre le Pôle, en 2018, ces dépenses sont représentées par :

- L'installation de bornes rétractables sur le parking de la mairie.
- Achats divers de matériels pour les techniques.
- IPAD école des moineaux.
- Meubles écoles.
- Structures de jeux services-jeunesses.
- Achat voiture.
- Travaux église, parking de Saint-Claude, etc...

Monsieur le Maire quitte la salle et monsieur Théroude procède au vote du compte administratif , pouvant se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		235 073,89 €		428 976,15 €
Opérations de l'exercice	1 035 056,57 €	1 520 401,66 €	2 303 820,45 €	2 534 936,01 €
Reste à réaliser à reporter en 2019	1 786 100,00 €	1 036 000,00 €	0	0
TOTAUX	2 821 156,57 €	2 791 475,55 €	2 303 820,45 €	2 963 912,16 €
Résultats de clôture	29 681,02 €			660 091,71 €

Sans autre question, la délibération validant le compte administratif 2018 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

Affectation de résultat 2018

Comme suite au vote du compte administratif, Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivante :

- de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élevant à **630 410,71 euros** (excédent) au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »,
- de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, la somme de **29 681,00 euros** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement »,
- de la section d'investissement de l'exercice 2018 s'élevant à **720 418,98 euros** (excédent) au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Sans autre question, la délibération validant l'affectation des résultats 2018 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Taux d'imposition 2019

Comme pour l'année précédente, Monsieur le Maire propose de ne pas faire augmenter les taux d'imposition communaux pour 2019 compte tenu de la conjoncture économique difficile pour de nombreux foyers Burysiens.

Par conséquent, il est proposé les taux suivants :

- 16,12 pour la taxe d'habitation.
- 35,75 pour la taxe foncière bâti.
- 81,48 pour la taxe foncière non bâti

Sans autre question, la délibération approuvant les taux d'imposition 2019 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Subvention aux Associations 2019

Monsieur le Maire liste l'ensemble des demandes de subventions afin de donner aux membres une information exhaustive. Monsieur le Maire à l'instar de Monsieur Demailly-Lahlouh souhaiterait que les demandes à l'avenir soient plus claires et plus précises. Les associations concernées sont les suivantes :

Associations	Attribution
ALB	750 €
Anciens combattants de Bury	200 €
ASVB (vétérans football)	1 100 €
Association Sportive Collège de MOUY	150 €
Club de l'Age d'Or	1 400 €
Comité des Fêtes	13 000 €
Patrimoine Culturel et Historique	1 000 €
Croix Rouge Française	300 €
Cyclo Club Burysien	500 €
Foyer socio Educatif Collège Mouy	429 €
Jeu d'Arc	800 €
Judokas de Bury	1 200 €
Jardins Familiaux	500 €
Olympique club de Bury	3 000 €
REB	10 000 €
Sauvegarde Vieilles Pierres	200 €
Sauvegarde Vestiges Dury Saint Claude	200 €
Souvenir Français	100 €
Tennis de Table Angy-Bury	1 000 €
Secours Catholique	300 €
U.N.C.-A.F.N	160 €
Union sportive de Balagny	500 €
US Mouy Tennis	1 000 €
Association Musicale de Bury	550 €
MOAT (maintien de salaire personnel communal)	5 800 €
Association Team Terrier Blanc	100 €
Association Thérain Athlétic Club Mouy	300 €
Les Ptit Burysiens	300 €
Association Video Travelling	200 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de MOUY	200 €
Divers	4 761 €

Sans autre question, la délibération approuvant le montant des subventions versées aux associations est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Participation des communes extérieures aux frais de scolarités 2018-2019

Comme pour l'année précédente, Monsieur le Maire propose pour l'année 2018-2019 de fixer la participation financière aux frais de scolarité des communes extérieures à 880 euros par enfant scolarisé.

Sans autre question, la délibération approuvant la participation financière aux frais de scolarité des communes extérieures est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 ainsi que les grandes orientations budgétaires pour l'année 2019. Celui-ci souhaite que l'effort entrepris en 2018 concernant les dépenses de fonctionnement se poursuive. Deux postes de dépenses importants sont à redéfinir : les télécommunications et le parc photocopieurs. En effet, les nombreux bâtiments communaux (services et écoles) ont pour effet de multiplier les coûts structurels. Au niveau des charges de personnel, hormis le remplacement des départs à la retraite, il n'y a pas de recrutement prévu.

Les dépenses d'investissement sont bien évidemment grevées par la construction du Pôle médical qui doit se terminer cette année. Bien sûr, d'autres opérations sont en cours : Rénovation de l'église, construction du parking à Saint-Claude, aménagement du local pompier, mise aux normes PMR des bâtiments communaux, etc..

Monsieur le Maire liste ensuite, en séances, les différentes dépenses et recettes article par article du budget.

Sans autre question, la délibération approuvant le Budget primitif 2019 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Centre de Loisirs : recrutement saisonnier

Monsieur le Maire, à l'instar des autres années, propose le recrutement de 8 agents contractuels pour juillet 2019, à temps plein, dans le grade d'Adjoint d'animation de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale (congés scolaires de juillet et août 2019).

Sans autre question, la délibération approuvant ces recrutements saisonniers est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Achats/ventes de parcelles

Monsieur le Maire explique que monsieur Chauvart souhaite acheter les parcelles X380 et C2219 respectivement de 70 Ca et 20 Ca, appartenant à la commune, pour une somme de 400 euros.

Sans autre question, la délibération approuvant cette vente est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mise en place sortie piscine pour l'école du centre

Sur ce point, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Duclos, celle-ci explique que l'école du Centre souhaite, pour les 3 classes, organiser une sortie piscine à la rentrée prochaine. Afin de bénéficier de l'aide du Clermontois pour le financement de ce projet, il est proposé aujourd'hui d'en valider le principe.

Sans autre question, la délibération approuvant ce projet de sortie piscine est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mise en place d'un transport pour les résidents du RPA

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Chasseing. Après avoir effectué un sondage auprès des résidents de la RPA (résidence pour personnes âgées), il a été décidé de mettre à disposition des résidents un minibus le vendredi après-midi afin de se rendre dans les magasins (Lidl et Intermarché), possibilité dans le futur de se rendre au Pôle médical également.

En fonction du succès de cette opération, il est possible qu'elle soit étendue à d'autres bénéficiaires.

Sans autre question, la délibération approuvant ce projet ainsi que le règlement d'utilisation des minibus est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la SAO de l'Oise

Monsieur le Maire, ayant transmis au préalable ce document avec la convocation, le présente au Conseil pour information. Il s'agit simplement de prendre acte de ce rapport concernant la gestion de la SAO.

Sans autre question, la délibération prenant acte de la présentation du rapport de la CRC est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à l'acquisition au titre de la procédure de bien sans maître de l'immeuble situé au 98 rue du Château Vert.

Compte tenu du fait que cet immeuble fortement dégradé appartenant à M. TERRIER Hippolyte décédé le 24 février 1957 n'a pas fait l'objet d'une succession et qu'en application de la prescription trentenaire, ce bien revient de plein droit à la commune.

Sans autre question, la délibération prenant acte de cette acquisition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communications diverses

Monsieur le Maire informe messieurs et mesdames les Conseillers que Madame GODEFROY Laëtitia, étant malade ce jour, lui a adressé plusieurs questions écrites.

En ce qui concerne le Chemin du Tour-de-Ville, Monsieur le Maire confirme que les travaux sont bien terminés. Une partie n'est effectivement pas goudronnée afin d'absorber les eaux pluviales.

La demande concernant la transformation de la rue Ferdinand Buisson en sens unique est impossible à réaliser techniquement.

Au sujet de ces grands travaux, Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Theroude pour son implication dans les travaux de Saint-Claude et Madame Chasseing pour avoir suivi assidûment les travaux du Pôle et du chantier de rénovation des HLM de Moineaux.

Une réunion va bientôt être organisée concernant un projet de Monsieur Vandromme sur l'installation d'une unité de méthanisation implanté sur plusieurs sites.

La phase de recrutement pour le remplacement de Mme Noizet qui part à la retraite est en cours, la mairie a reçu beaucoup de CV pour ce poste. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que Mesdames Delabroy et Courtot quittent également la mairie cet été pour profiter de leur retraite.

Monsieur le Maire précise qu'une page Facebook –non officielle- arborant le logo de la mairie existe et qu'elle sert à l'occasion de « défouloir » pour critiquer la municipalité comme ce fut le cas lors de dépôts de déchets sauvages. Or ceux-ci sont sur un terrain privé appartenant à la mairie d'Aubervilliers. Des pierres vont être placées afin d'en limiter l'accès et un courrier va être adressé à la mairie d'Aubervilliers pour leur demander d'entretenir cette parcelle.

Monsieur Thiberge pose la question de publier un démenti, Monsieur le Maire reviendra sur cette problématique à travers le site de la commune.

Monsieur le Maire évoque ensuite le rachat possible d'un terrain dans la ZAE à coté de LIDL. En effet, le propriétaire actuel, après négociation serait prêt à céder ce terrain à un prix correct sous réserve qu'il puisse acheter une parcelle à l'entrée du Bois Noir appartenant à la commune.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à ses Adjoints et aux Conseillers.

Monsieur Reginald Théroude :

- Ayant assisté à la représentation, Monsieur Théroude tient à souligner le travail important de Madame Noizet dans l'organisation de la soirée théâtre. Malheureusement, il y avait peu de public.
- Des travaux importants sont entrepris dans un des logements de la commune (pavillon) afin de le rénover complètement et éventuellement accueillir une famille (besoin d'enfants pour les écoles) ainsi que des travaux d'isolation dans l'appartement au-dessus de la bibliothèque.
- Installation d'un poste de refoulement à Saint-Claude et réfection de la rue Raspail, toutefois, celle-ci ne supportera pas longtemps le passage d'engins lourds.
- Les travaux sur l'ancien site de la SPA sont presque terminés, ceux-ci ont pris du retard suite à la découverte d'un foyer d'amiante. Par sécurité, la maison, sur le site, a été murée. Les services techniques réaliseront eux-mêmes le mur de clôture.
- Félicitations aux agents des services techniques pour être intervenu rapidement et efficacement après la dernière tempête pour dégager, entre autre, des arbres tombés sur la départementale. Suite à cette tempête, les travaux de coupage des arbres vont s'accélérer et le bois récupéré sera mis en vente.
- Réfection par une entreprise de la cour à l'école Moineaux.
- Remise en place des barrières sur le pont rue Roger Salengro.
- Rénovation de l'éclairage par de la LED dans la salle d'activité (meilleur éclairage, coût moindre en électricité, ne produit pas de chaleur).
- Opération d'envergure des services techniques dans les cimetières afin de les nettoyer.
- Les travaux d'assainissement sur Merard commenceront cet été pour éviter le problème du transport scolaire.

Madame Françoise CHASSEING apporte quelques informations sur la vie sociale et culturelle de Bury :

- La 19^{ème} édition du Printemps des Poètes fut un succès sur le thème du cirque. Comme l'an passé, la remise des prix a eu lieu à la RPA de Bury.
- Réception des travaux des logements à Moineaux, les travaux de VRD continueront jusqu'à fin août.
- Organisation de l'opération nettoyons la nature le 11 mai de 9h30 à 12h00.

Madame Sylvie DUCLOS

- En ce qui concerne la rentrée, il existe un risque de fermeture de classe à l'école du Centre, avec une perte d'environ 15 enfants. L'effectif de la classe unique de l'école de Merard devrait être de 21 enfants.
- Organisation à Merard du marché fermier le 28 avril.

Monsieur Gérard SENMARTIN rend compte de ses réunions au SIVT (syndicat intercommunal de la vallée du Thérain).

- Beaucoup d'arbres encombrant le Fossé Lévêque, ils seront enlevés sous 15 jours.
- Il est interdit de jeter son gazon dans Le Thérain et le Fossé Lévêque et conseillé de ne pas couper les orties pour les pêcheurs sur les conseils d'un technicien.
- Désaccords au niveau du GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations).

Il indique d'autre part que le SMIOCE a réalisé une bonne année avec une augmentation des voyages des élèves. Il souligne des subventions de Monsieur Olivier Paccaud aux classes qui partent.

Monsieur Pascal DEMAILLY-LAHLOUH fait remarquer que l'arrêt de bus à Saint-Epin - niveau Maisons Blanches - n'est pas éclairé ce qui représente un danger surtout en hiver.

Madame Marie-Hélène VANDROMME s'interroge sur le problème des frelons asiatiques. Monsieur le Maire répond que le SDIS est en charge de ce problème, ils doivent être rapidement contactés en cas de découverte. Le département est doté de 3 fusils (Creil-Beauvais-Compiègne).

Madame Sylvie FAUVEL pose la question des travaux du Mc Donald et du rond-point sur la D12 à LIDL. Monsieur le Maire répond que le dossier de construction du Mc Donald est au tribunal administratif sans plus d'information. Par contre, après avoir interpellé le Conseil départemental à plusieurs reprises, monsieur le Maire confirme que les travaux du rond-point débuteront en septembre 2019.

Madame Nadia PIAI signale un problème d'éclairage dans la rue Emile Combes et informe le Conseil sur les difficultés financières du magasin Bricomarché. Par ailleurs, le magasin Promod devrait être remplacé par un Gamm Vert.

Monsieur Cyril GOULARD au niveau du SIRS estime la baisse des effectifs à 15%. Il compte de fait sur la scolarisation des tout petits. Les enseignantes de l'école de Saint-Epin remercient les services techniques pour leur intervention suite à la tempête.

Monsieur Jérôme GRUAIST fait remarquer que les gendarmes pourtant postés à côté d'ADR ne contrôlent pas ceux qui coupent la nationale ce qui est pourtant fortement accidentogène.

Comme suite à une question de Monsieur Didier THIBERGE, Monsieur Théroutte répond qu'une campagne de marquage au sol débutera au printemps.

Madame Nathalie BLOT-DEGHAYE confirme que les gendarmes sont intervenus au STOP de Saint-Claude afin de le faire respecter.

Les habitants de Saint-Claude ont des difficultés pour trouver des entreprises pour réaliser les travaux de raccordement. Monsieur le Maire répond que la mairie ne peut pas préconiser une entreprise.

Monsieur Théroutte précise que la compétence des eaux pluviales est du ressort de la Communauté de Communes. Le Département va reprendre les enrobés sur le D12.

Aucune autre question n'étant soulevée, monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.

Feuille d'émargement du Procès-Verbal du Conseil municipal du 11 avril 2019

Noms	Signatures	Noms	Signatures
BELVAL David		GRUAIST Jérôme	
BLOT-DEGHAYE Nathalie		GUYARD Laurent	
CHASSEING Françoise		HENONIN Jean-Marc	
DEMAILLY-LAHLOUH Pascal		KORMANN Christelle	
DUCLOS Sylvie		LACAU Ingrid	
FAUVEL Sylvie		MOUREY Christian	
FAY Véronique		PIAI Nadia	
GALY Sylvain		SENMARTIN Gérard	
GAULIER Denise		THEROUDE Réginald	
GODEFROY Laëtitia		THIBERGE Didier	
GOULARD Cyril		VANDROMME Marie- Hélène	
GRAMMOND Jean- Pierre			

Émargement Procès-verbal du Conseil municipal du 11 avril 2019